

CHAPITRE 14 - Le changement climatique : approches historique et géopolitique

Si les cycles climatiques constituent un phénomène ancien et naturel, un changement climatique lié aux activités humaines s'observe. Ses conséquences sur les sociétés sont multiples. Depuis les années 1970-1980, avec la prise de conscience mondiale de l'accélération du réchauffement planétaire, le climat est devenu un enjeu géopolitique qui nécessite la mise en place d'une coopération internationale.

Comment les transformations du climat influencent-elles les sociétés?

Cours : Histoire du changement climatique et d'une lente prise de conscience (p. 338-339)

Quels sont les grands changements climatiques et comment les sociétés en ont-elles pris conscience ?

I - Faire l'histoire du climat

A. Le climat a toujours varié

La température moyenne au niveau de la surface terrestre varie depuis au moins deux millions d'années. La Terre connaît ainsi l'alternance régulière de périodes glaciaires et interglaciaires.

L'astronome Milutin Milanković (1879-1958) identifie des cycles astronomiques qui expliquent ces variations. Au cours des 700 000 dernières années, on compte 4 périodes dites glaciaires, interrompues par des périodes interglaciaires plus courtes. Sa théorie, née dans la première moitié du XX^e siècle, est admise dans les années 1970.

B. L'histoire du climat : définition et méthodes

Plusieurs sciences s'intéressent à l'évolution du climat. La climatologie d'abord permet l'étude des modifications climatiques de la Terre depuis plusieurs millions d'années jusqu'à nos jours. Mais l'histoire s'y intéresse aussi, surtout depuis les années 1980. Les historiens du climat, pour retracer ses évolutions, s'appuient sur des sources variées, qu'elles soient naturelles (glaciers, épaisseur des anneaux des arbres) ou humaines (dates des vendanges, prix des céréales, témoignages, images et tableaux).

Il devient plus facile d'établir l'histoire du climat à partir du Moyen Âge. Les historiens disposent alors de sources écrites plus nombreuses parce que mieux préservées. Ils disposent aussi, par exemple, d'arbres de cette époque dont l'étude permet de repérer les variations des températures et de l'humidité.

II - Le climat de l'an mil au XVIII^e siècle

A. Un première phase de réchauffement

L'optimum climatique médiéval correspond à une période de réchauffement climatique. Qualifiée par les scientifiques d'« anomalie climatique médiévale », elle s'étend de 900 à 1300 environ et se caractérise par des étés un peu plus chauds et des hivers plus doux. Particulièrement marqué dans les régions de l'hémisphère Nord, ce phénomène n'empêche pas de fortes variabilités, avec parfois des hivers très rigoureux qui provoquent des famines.

Cette période a permis à des populations de s'installer dans des régions aujourd'hui considérées comme trop difficiles sur le plan climatique. Par exemple, la colonisation du Groenland par les Vikings a été possible à partir de 985. Partout en Europe, les paysans ont mis en exploitation de nouvelles terres ; la population a augmenté.

B. Le climat se rafraîchit à partir du XIV^e siècle

Au cours du XIV^e siècle, débute le Petit Âge glaciaire. Cette période climatique plus froide touche l'Europe et l'Amérique du Nord et s'étend jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Marquée par des étés plus frais, plus humides et des hivers plus neigeux, elle correspond aussi à une avancée importante des glaciers.

Au cours de cette longue période, les variabilités sont également très fortes : la première moitié du XVI^e siècle semble ainsi meilleure que le très difficile XVII^e siècle.

Ce refroidissement a des conséquences sur les sociétés. Lorsque les étés sont froids et très humides, les récoltes sont minces, ce qui provoque une augmentation du prix des céréales et des crises alimentaires. En 1375, une famine provoquée par le froid et la pluie s'abat sur l'Europe. Les pluies plus nombreuses provoquent parfois des inondations et des épidémies qui engendrent des pics de mortalité.

III - Les fluctuations du climat depuis le XIX^e siècle

A. L'augmentation générale des températures et ses effets

Le changement climatique que nous connaissons aujourd'hui se caractérise à la fois par sa rapidité et sa brutalité. Depuis la fin du XIX^e siècle, la température moyenne à la surface de la Terre augmente. La décennie 2002-2011 est la période de 10 années consécutives la plus chaude depuis 1850, date des premières mesures instrumentales. En 2016, la température moyenne sur la Terre était supérieure d'environ 1 à 1,5 degrés aux températures moyennes de l'ère préindustrielle.

Cette hausse des températures a des conséquences importantes sur le climat. La vie et les activités des hommes sont bouleversées : réchauffement et élévation du niveau des océans, fonte des glaces, augmentation des pluies et des sécheresses, amplification des phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes). En 2005, le terme de « réfugié de l'environnement » est utilisé pour la première fois dans un rapport de l'ONU. On estime le nombre de « migrants climatiques » à 250 millions d'individus d'ici 2050.

B. Un réchauffement d'origine anthropique

Les scientifiques lancent l'alerte. En 1958, le scientifique américain Charles Keeling observe que l'augmentation de la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère est liée à l'activité humaine. À la fin des années 1970, les scientifiques évoquent les rejets de CO₂ comme cause probable du réchauffement climatique. Cette prise de conscience pousse la communauté internationale à réagir.

Avec l'industrialisation qui débute au XIX^e siècle, les activités humaines s'avèrent être en particulier responsables d'une aggravation de l'effet de serre. Cette aggravation est liée à l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre (GES) naturellement présents dans l'atmosphère, parmi lesquels le dioxyde de carbone (CO₂). Le CO₂ est le premier responsable de cet effet de serre additionnel, et donc du réchauffement climatique. Si certains phénomènes naturels comme les éruptions volcaniques et les feux de forêts peuvent augmenter sa concentration dans l'atmosphère, ce sont bien les activités humaines, avec l'utilisation de carbone fossile (pétrole, gaz naturel et charbon) ou encore la fabrication du ciment, qui provoquent essentiellement cette augmentation.

Cours : Quelles politiques pour lutter contre le changement climatique ? (p. 339-340)

I - De la prise de conscience mondiale à l'action

A. Les premières réunions internationales

Il faut attendre 1972 et la première Conférence des Nations unies sur l'environnement pour que sa protection soit énoncée comme priorité internationale. C'est à Stockholm qu'est créé le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

La première Conférence mondiale sur le climat se tient en 1979. Elle fait l'état des lieux des connaissances sur le climat, et sur l'impact de sa variabilité et de son évolution sur les sociétés humaines.

B. Le rôle du GIEC

En 1988, le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) donnent naissance au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Cet organisme intergouvernemental est fondé sur l'idée d'une coopération entre des scientifiques et des représentants gouvernementaux de chaque État membre.

La mission du GIEC est d'évaluer les risques liés au changement climatique. Pour cela, il réalise un état des lieux de la recherche et des connaissances sur les différents aspects du changement climatique. Ses rapports réguliers sont les documents de référence des conférences internationales sur le climat.

II - La mise en place d'une coopération internationale (années 1980-années 2010)

A. La naissance de la CCNUCC

La lutte contre le réchauffement climatique n'est envisageable qu'à l'échelle de la planète. Elle nécessite une coopération efficace entre tous les États. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constitue le premier traité international sur le climat. Ratifiée en 1992 par la quasi-totalité des pays, elle comprend des principes innovants comme la responsabilité commune mais différenciée des États selon leur niveau de développement ; elle consacre le rôle des ONG environnementales qui proposent des solutions concrètes.

Elle est complétée par des protocoles. Ces derniers sont discutés lors des Conférences des parties (COP), réunions annuelles des États ayant ratifié la Convention. Les COP font le point sur l'avancement du processus et déterminent les mesures à prendre.

B. Le protocole de Kyoto (1997)

Le protocole de Kyoto, premier traité international à fixer des obligations, est signé en 1997, au cours de la COP3. Il tente de répondre au défi climatique en imposant aux pays industrialisés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % entre 2008 et 2012 par rapport à 1990. Pour être mis en œuvre, le protocole devait être ratifié par 55 pays industrialisés produisant 55 % des émissions globales de CO₂ en 1990. Entré en vigueur en 2005, il est aujourd'hui ratifié par 195 pays. Ses objectifs ont été atteints avec une réduction supérieure à 20 % masquant de fortes disparités d'un État à l'autre.

Toutefois, certains pays ont fait défaut. En 1997, le Sénat américain vote à l'unanimité son refus du protocole de Kyoto. Les États-Unis contestent l'absence d'obligation pour les pays en développement pourtant amenés à devenir de gros émetteurs. En 2011, le Canada se retire en raison d'un coût jugé excessif pour son économie.

III - L'accord de Paris et les enjeux géopolitiques actuels

A. Un accord ambitieux

En 2015 se réunit à Paris la COP21, dont le but est de parvenir à un nouvel accord universel. Il engagerait, à partir de 2020, l'ensemble des États et particulièrement les plus grands émetteurs de CO₂ que sont la Chine et les États-Unis.

L'accord de Paris, entré en vigueur dès novembre 2016, est universel et fondé sur la différenciation. Son objectif est de limiter la hausse des températures à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle et de s'efforcer de la contenir à 1,5 °C. Chaque État doit prendre des engagements à la hauteur de ses responsabilités.

L'accord cherche à établir une répartition juste des efforts entre pays industrialisés, pays émergents et pays pauvres. Les premiers, considérés comme responsables historiques du réchauffement, se sont engagés à débloquer chaque année 100 milliards de dollars à destination des pays en développement d'ici à 2020 pour les aider dans leur transition. Ce montant est destiné à augmenter dans les années à venir. Cependant, le 1^{er} juin 2017, le président Donald Trump annonce le retrait des États-Unis de l'accord de Paris jugé trop contraignant pour l'économie américaine.

B. Des enjeux différents selon le niveau de développement

Pour les pays industrialisés, les enjeux sont économiques et politiques. Il s'agit de

changer de mode de production et de consommation tout en assurant leur sécurité énergétique. Dans ces pays, les mobilisations de l'opinion publique sont aussi très massives en faveur d'une réduction des émissions.

Dans les pays en développement rapide, les émissions sont en forte croissance. Ces pays, comme la Chine ou l'Inde, sont souvent touchés par les conséquences du réchauffement climatique. Ils ont donc intérêt à contrôler la hausse des températures mais, très peuplés et se développant vite, ils sont désormais les principaux émetteurs de gaz à effet de serre.

Les pays les moins avancés sont les plus vulnérables. Situés dans des zones qui subissent de forts impacts (montée des eaux pour les États insulaires), ils sont aussi trop fragiles économiquement pour assumer les efforts de réduction d'émission. L'enjeu est donc de savoir comment les pays riches, qui maîtrisent les technologies et les capitaux, peuvent les accompagner dans leur politique de lutte contre le réchauffement climatique.

Jalon : Les fluctuations climatiques et leurs effets : l'évolution du climat en Europe du Moyen Âge au XIX^e siècle (p. 342-345)

Doc 2 p. 342 : Les outils de l'historien pour faire l'histoire du climat

Ils sont de deux ordres : les archives humaines directes (comme les témoignages) ou indirectes (les dates de vendanges), mais aussi les archives naturelles. Les deux cohabitent et l'historien se doit de les combiner autant que possible. [...] En Suisse, le glacier de Grindelwald constitue un excellent repère de l'évolution du climat dans la région de Berne. Des gravures du milieu du XVII^e siècle attestent la proximité de communautés humaines menacées par son avancée. Et, de fait, des bourgs ont disparu. [...]

Quand il préparait sa thèse sur les paysans du Languedoc, Emmanuel Le Roy Ladurie s'est servi des travaux du climatologue Marcel Garnier, lequel, expert en phénologie¹, avait amassé une série de dates sur les débuts des vendanges dans les domaines viticoles. À partir de ces relevés, l'historien a pu produire des graphiques [...]. Il s'est également appuyé sur la dendrochronologie², très développée aux États-Unis, qui permet d'estimer des datations par l'observation des anneaux des arbres. On peut aussi classer dans les archives naturelles l'observation des stalactites grâce à laquelle on évalue l'abondance des précipitations dans les grottes et les souterrains.

« Le climat a une influence sur l'histoire », Geoffrey Parker, *L'Histoire*, n° 406, décembre 2014.

1. Étude scientifique des variations du développement déterminées par le climat dans le monde vivant.

2. Étude des cernes des troncs des vieux arbres qui permet de reconstituer les températures des derniers millénaires.

Doc 3 p. 343 : Un réchauffement climatique au Moyen Âge

Les années 900 à 1300 se caractérisent par ce que les glaciologues et les historiens appellent le « petit optimum médiéval » (POM), que les scientifiques qualifient d'« anomalie climatique médiévale ». Il s'agit d'une période un tout petit peu plus douce, peut-être comparable sur le plan climatique à celle que l'on a connue dans les années 1930 et 1940. Le POM reste néanmoins marqué comme toujours par une forte variabilité : le relatif réchauffement de l'atmosphère n'empêche pas de redoutables famines, des hivers très rigoureux, etc. Les étés sont simplement un peu plus chauds en moyenne, et les hivers un peu plus doux. On imagine que cela a dû être favorable à l'agriculture, mais on entre là dans un domaine encore mal connu.

Au cours du XIV^e siècle, le climat se rafraîchit nettement. Le glacier d'Aletsch avance à raison de 40 mètres par an à certains moments, ce qui suggère une succession d'étés très frais et d'hivers très neigeux. L'année 1315 est marquée par une famine exceptionnelle – qui sonne, pour les médiévistes, la fin du beau Moyen Âge.

Emmanuel Le Roy Ladurie, « Climat : le regard de l'historien », Regards
croisés sur l'économie, n° 6, 2009/2.

Doc 6 p. 344 : Les Vikings s'adaptent au changement climatique

Les Vikings, arrivés au Groenland aux alentours de l'an 1000, y ont fondé deux colonies florissantes. Celles-ci disparaissent totalement dans la première moitié du XV^e siècle.[...]

Très rapidement après l'arrivée des hommes du Nord sur les « terres vertes », les conditions climatiques se sont détériorées, les forçant à relever un certain nombre de défis. Les tempêtes ont redoublé de violence. L'approvisionnement en foin pour nourrir les porcs et les vaches en hiver devint difficile et convainquit les agriculteurs de passer à l'élevage de moutons. Là où les pâturages régressaient, les enclos se peuplèrent de chèvres, des animaux capables de se nourrir d'à peu près tout. Le lait des moutons et des chèvres remplaça le lait de vache comme base du régime alimentaire. [...] Les fermes n'étant pas assez productives pour subvenir aux besoins de tous les colons, les Vikings durent trouver de nouvelles sources de nourriture. Les dépôts d'ordures mis au jour par l'archéologie montrent qu'ils ont alors commencé à chasser intensément les phoques. Cette chasse se déroulait sans doute dans les eaux libres des fjords à l'aide de bateaux et de filets qui permettaient de rassembler les animaux avant de les harponner.

Zach Zorich, « L'énigme des Vikings du Groenland », Pour la science, n° 490, 25 juillet 2018 [en ligne].

Doc 7 p. 344 : L'hiver 1709 en Languedoc

On n'a jamais vu de mémoire d'homme une année plus cruelle ni plus malheureuse que l'année 1709 ; il fit un froid si rigoureux à diverses reprises, qui dura du 10 ou 11 du mois d'octobre 1708 jusqu'au mois de février 1709, qu'il y eut plusieurs personnes qui moururent et surtout celles qui étaient avancées en âge ; toute la récolte du blé périt, et presque tous ceux qui avaient semé ressemèrent les terres qui n'en furent pas plus abondantes, parce que, comme j'ai déjà dit, le froid vint à plusieurs reprises ; la seconde récolte se vit autant incommodée du froid que la première [...]. Et tout le peuple s'étant trouvé dans une grande disette¹ du blé, les menus grains [...] se vendirent à prix excessif [...]. La rigueur de la saison ne s'étendit pas seulement sur les blés mais encore sur toute sorte d'arbres : nos oliviers qui nous donnaient la meilleure rente² de l'année cessèrent et moururent jusqu'à la racine.

Jean-Henri Haguénat, Livre de raison, année 1709.

1. Manque.

2. Revenu.

Doc 9 p. 345 : La prise en charge des populations

Le 8 juin 1783, l'éruption du volcan islandais Laki provoque des phénomènes climatiques extrêmes au cours de l'hiver 1783-1784 en Europe.

[...] Les inondations de 1784 ont un coût socio-économique très lourd, véritable défi lancé aux autorités de l'époque. En cela, l'événement fut véritablement un tournant en matière d'implication des pouvoirs publics.

Les mesures prises en France furent aussi un moyen nouveau de renforcer la monarchie. [...] Face à l'ampleur des inondations qui touchent le nord du pays, force est de constater que le pouvoir royal innove totalement en matière d'aide aux victimes en débloquant une somme exceptionnelle de trois millions de livres. [...] Jamais jusque-là la monarchie n'avait réalisé un tel effort financier étendu à l'ensemble du royaume. [...].

Si dans le royaume de France le choix de l'intervention post-catastrophique l'emporte [...], une approche à la fois plus réactive et plus durable s'impose chez nos voisins afin de tirer les leçons du désastre. Dans l'empire habsbourgeois [...], les autorités fournirent également une réponse rapide et efficace [...]. [...] Tous les moyens techniques et humains furent mis en œuvre pour secourir ou préserver les populations : des canons de l'artillerie pour briser la glace à l'acheminement des vivres par les mêmes militaires.

Emmanuel Garnier, Les Dérangements du temps, 500 ans de chaud et de
froid en Europe, Plon, 2010.

Doc 11 p. 345 : Fluctuations climatiques et crise politique

Un grand froid ou une sécheresse sévère entraînant une calamité frumentaire¹, donc de hauts risques alimentaires, et voilà toute une population exposée à de terribles périls [...]. L'agriculture cesse alors d'être productive et le prix des denrées monte en flèche. [...]

Ces crises entraînent aussi des révoltes urbaines et paysannes contre la vie chère ou le manque de nourriture, voire des révolutions, car, en situation de détresse, il n'est rien que l'homme ne fasse pas. Le XVII^e siècle, révolution anglaise en tête, n'a-t-il pas été le siècle où ont flambé frondes et rébellions ? Les révoltes de Naples et de Sicile en 1647 en sont un très bon exemple : alors que survient l'une des plus calamiteuses récoltes frumentaires du XVII^e siècle, le vice-roi d'Espagne décide d'augmenter les taxes sur les fruits. Le 7 juillet, en apprenant cette décision, les Napolitains enclenchent une insurrection.

Geoffrey Parker, « Le climat a une influence sur l'histoire », L'Histoire, n°
406, décembre 2014.

1. Catastrophe alimentaire.

Jalon : Le climat, enjeu des relations internationales : les accords internationaux (p. 346-347)

Doc 1 p. 346 : La création de la CCNUCC

Les négociations en vue de la conclusion d'un traité international sur le climat commencèrent en 1990, et se conclurent au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. [...]

La CCNUCC constitue le tout premier accord international sur le climat. Son modèle est celui d'une convention-cadre, qui n'établit que des obligations très générales pour les États signataires, mais est appelée à être complétée d'une série d'annexes (les protocoles additionnels, comme celui de Kyoto) qui préciseront les engagements des différentes parties. Bien qu'elle n'inclue pas d'objectifs quantifiés de réductions des émissions de gaz à effet de serre, la Convention définit néanmoins un certain nombre de principes, d'objectifs et d'institutions.

L'objectif principal de la Convention est la stabilisation de la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre [...]. Sous la pression des États-Unis, suivis par une série d'autres pays, la Convention n'impose à ce stade aucune obligation aux parties.

François Gemenne, Géopolitique du climat, négociations, stratégies, impacts, Armand Colin, 2015.

Doc 3 p. 347 : COP21 et tensions Nord-Sud

[...] Le Premier ministre indien, Narendra Modi, [...] rappelle que la question du financement reste un des principaux blocages des négociations. M. Modi appelle la communauté internationale à respecter le principe de « justice climatique », une formule mise en avant par l'Inde pour exiger des pays riches des efforts à la mesure de leur responsabilité historique dans le réchauffement du climat. Pour M. Modi, le compte n'y est pas. L'effort des pays riches est insuffisant. [...] « La justice exige qu'avec le peu de carbone que nous pouvons encore brûler en toute sécurité, les pays en développement soient autorisés à croître. »

L'Inde, troisième pollueur mondial, défend son droit au développement. Elle s'est engagée à réduire l'intensité carbone de son économie de 33 % d'ici à 2030, par rapport au niveau de 2005. Mais à une condition : qu'elle puisse avoir accès aux technologies propres et à leurs financements afin de se développer tout en limitant la hausse de ses émissions de gaz à effet de serre.

Simon Roger et Julien Bouissou, « COP21 : l'opposition Nord-Sud, clé des négociations », LeMonde.fr, 30 novembre 2015 [en ligne].

Doc 4 p. 347 : L'accord de Paris sur le climat

Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères et président de la COP21, présente ici le projet d'accord adopté le 12 décembre 2015.

Nous sommes en effet parvenus, et c'est ma conviction profonde, à un projet d'accord ambitieux et équilibré. [...] Le projet d'accord proposé est différencié, juste, durable, dynamique, équilibré, et juridiquement contraignant. [...] Il reconnaît la notion de « justice climatique », et il tient compte, sur chaque sujet, des responsabilités différenciées des pays, de leurs capacités respectives à la lumière des circonstances nationales. Il confirme notre objectif central, vital même, de contenir l'augmentation de la température moyenne [...], ce qui permettrait de réduire significativement les risques et les impacts liés au changement climatique [...]. Il prévoit les moyens nécessaires pour permettre l'accès de tous au développement durable, en mobilisant les moyens adéquats de mise en œuvre [...]. Il prévoit tous les cinq ans un bilan collectif de nos progrès [...]. S'il est adopté, ce texte sera donc un tournant historique.

Laurent Fabius, discours de clôture de la COP21, 12 décembre 2015.

Points de vue Grand Oral ? : Est-il souhaitable de créer un statut de réfugié climatique ? (p. 348-349)

Doc 2 p. 348 : Faut-il redéfinir le statut de réfugié ?

Le terme de « réfugiés climatiques », régulièrement employé aujourd’hui, est un abus de langage : les personnes déplacées par des bouleversements environnementaux ne peuvent prétendre au statut de réfugié. [...]

Si l’idée de leur accorder un statut de réfugié peut sembler séduisante au premier abord, le principe d’une révision de la Convention de Genève fait frémir les spécialistes du droit d’asile : si la Convention était ouverte à la révision, le contexte politique du moment et le durcissement des politiques migratoires dans la plupart des pays industrialisés leur font craindre une révision plus stricte du droit d’asile plutôt qu’un élargissement de la Convention [...].

Se poserait également un problème de souveraineté : il n’est pas question ici pour la communauté internationale de se substituer à la souveraineté d’un pays, comme le prévoit la Convention de Genève, mais au contraire de collaborer avec ce pays, pour assurer assistance et protection aux déplacés – a fortiori s’ils sont déplacés à l’intérieur de ce pays, comme c’est souvent le cas.

François Gemenne (voir p. 346), Géopolitique du climat, négociations, stratégies, impacts, Armand Colin, 2^e édition, 2015.

Doc 4 p. 349 : Les « réfugiés climatiques »

Le mot de « réfugié » implique que la personne ait franchi une frontière. Or la plupart des migrants environnementaux sont des déplacés internes. Ils partent de leur village pour une ville voisine ou une région proche. Le terme entretient donc une confusion. Pour ceux qui défendent le terme de « réfugié », il s'agit surtout de demander un statut protecteur et des droits pour les migrants. De même, l'adjectif « climatique » est réducteur, car il n'inclut que certaines causes : augmentation du niveau de la mer, stress hydrique ou accident climatique extrême. Or la crise écologique provoque aussi la dégradation des sols ou la déforestation, qui peuvent aussi pousser les gens à partir. [...]

Pour la plupart, ces personnes vivent dans des pays pauvres, comme le Bangladesh, l'Inde, ou en Afrique. Cela pose un problème de justice climatique. Car le réchauffement global est principalement le fait des pays riches. C'est une question de responsabilité. Il faut un système de péréquation¹ pour que les pays industrialisés viennent en aide, financièrement, aux populations vulnérables des pays du Sud.

Que faut-il faire ?

Il faut créer une protection, soit en s'appuyant sur les textes existants, comme la Convention de Genève, soit en rédigeant une nouvelle convention internationale sur les migrations environnementales. Rendre possible le regroupement familial, mettre en place des aides... mais tout dépendra du volontarisme des États, très crispés sur les questions migratoires.

Entretien avec Christel Cournil, « Le phénomène des migrants internationaux prend une ampleur sans précédent », Reporterre, 20 juin 2014.

1. Redistribution.

Doc 5 p. 349 : Pour une approche régionale plutôt que mondiale

« Le statut légal de réfugié est prévu par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, qui énonce très clairement les raisons pour lesquelles vous obtenez ou non votre statut de réfugié, qui est essentiellement la persécution. Dans le contexte du déplacement causé par les changements climatiques, il pourrait y avoir des cas de persécution où ce statut de réfugié pourrait s'appliquer, mais dans la plupart des cas, ce n'est pas le cas », a expliqué Marine Franck, chargée de programme à [...] l'Agence des Nations unies pour les réfugiés. Elle a rappelé qu'en 2011, il y a eu une tentative des États de mettre en place ce statut de réfugié pour les personnes déplacées par le changement climatique. « Mais la plupart des États ne sont pas prêts à ouvrir ce statut et certains considèrent d'ailleurs que cela pourrait diminuer la protection des réfugiés qui sont persécutés », a-t-elle souligné. « Cela voudrait dire également renégocier la Convention et les États n'ont pas envie de cela. Donc plutôt que de créer un nouveau statut global [...] l'on regarde ce qui existe aux niveaux national et régional », a-t-elle ajouté. Elle a cité la pratique des visas humanitaires, de la protection humanitaire et des lois nationales sur la migration permettant aux personnes déplacées à travers les frontières par le changement climatique d'être protégées et de recevoir une assistance [...]. Il s'agit d'une approche « qui vient du terrain et qui se régionalise plutôt qu'une approche globale qui ne serait pas forcément mise en œuvre », a-t-elle ajouté.

« L'ONU privilégie une approche régionale plutôt que mondiale sur la question des réfugiés climatiques », Objectifs de développement durable,

ONU, www.un.org, 8 nov. 2017 [en ligne].

Révisions : Le changement climatique : approches historique et géopolitique (p. 350-351)

SYNTHÈSE

I - Des changements climatiques depuis le Moyen Âge...

La température moyenne à la surface de la Terre varie depuis au moins deux millions d'années. Pour les historiens, établir l'histoire du climat est facilité à partir du Moyen Âge, car les sources deviennent plus nombreuses. De 900 à 1 300 environ s'observe une période de réchauffement climatique, l'optimum climatique médiéval, à laquelle succède le Petit Âge glaciaire, période climatique plus froide qui s'étend entre le XIV^e siècle et le milieu du XIX^e siècle.

Depuis la fin du XIX^e siècle, le changement climatique s'accélère. La température moyenne à la surface de la Terre augmente rapidement et régulièrement. Les scientifiques sont les premiers à en prendre conscience. Ils établissent dès les années 1970 un lien avec les activités humaines responsables d'une aggravation de l'effet de serre.

II - ... qui ont des conséquences économiques, sociales et politiques

Au Moyen Âge, ces changements climatiques affectent les sociétés européennes, rurales et dépendantes de la production agricole. Si les périodes de réchauffement sont plutôt favorables à l'extension des surfaces cultivées, les périodes de refroidissement, souvent marquées par une forte humidité, mettent en danger les récoltes et affaiblissent les populations en provoquant des crises alimentaires.

Les États mettent en œuvre des moyens pour venir au secours de leur population.

Cela se peut se traduire par une mobilisation financière pour permettre le ravitaillement des villes ou des distributions alimentaires. Ces actions, qui peuvent soulager ponctuellement les populations, ne préviennent cependant pas le retour de ces crises.

Aujourd'hui, les États définissent des politiques climatiques pour agir sur le réchauffement climatique et ses conséquences. Ces politiques diffèrent selon le niveau de développement des États. Les pays industrialisés cherchent à changer de mode de production et de consommation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant leur sécurité énergétique. Les pays en développement rapide, comme la Chine et l'Inde, gros producteurs de gaz à effet de serre, ne veulent pas brider leur croissance. Les pays les moins avancés sont les plus vulnérables et leurs populations seront les premières victimes du changement climatique. Trop fragiles économiquement, ils ont du mal à assumer les efforts de réduction d'émission.

III - Une action internationale nécessaire

L'alerte émise par les scientifiques a permis une prise de conscience internationale. La première Conférence des Nations unies sur l'environnement est organisée en 1972. Depuis, les États et les ONG travaillent avec les scientifiques du GIEC pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le protocole de Kyoto (1997) est le premier accord international lié au climat. Il impose aux pays industrialisés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En 2015, la COP21 vise à parvenir à un nouvel accord universel et contraignant. L'accord de Paris cherche à établir une répartition juste des efforts entre pays industrialisés, pays en développement rapide et pays pauvres.

Ces accords sont rejetés par certains États, ce qui compromet leur efficacité. Ainsi, le Sénat américain vote son refus du protocole de Kyoto pour contester l'absence d'obligation pour les pays en développement. Le Canada ne figure pas non plus parmi les signataires. Le 1^{er} juin 2017, le président Donald Trump annonce le retrait des États-Unis de l'accord de Paris jugé trop contraignant pour son économie.